

Que faire de vos déchets?

Informations sur les différentes sortes de déchets



Déchets organiques

Ordures ménagères :

- fruits, légumes (épluchures...), restes alimentaires
Attention : les résidus de viande et de poisson, ainsi que les os ne vont pas dans le compost.
- marc de café et filtres, feuilles de thé et infusettes
- papier essuie-tout

Déchets de jardin

- herbe tondue, feuilles, mauvaises herbes, plantes, fleurs

Les déchets organiques sont à jeter dans la poubelle verte, dite poubelle bio, ou sur le tas de compost si vous possédez un jardin. Le ramassage a lieu tous les 15 jours en hiver et 1 fois par semaine en été. (Consulter notre calendrier indiquant la date des ramassages)

Seuls les déchets organiques exempts de toute substance nocive sont destinés au compost biologique.

Emballages

- boîtes de conserve, fermetures, couvercles
- matières synthétiques (ex. sacs en plastique, pots de yaourt, flacons de shampoing)
- polystyrène non souillé
- emballages plastique spécial boissons (ex. tétra brik)
- couvercles et feuilles d'aluminium

Le meilleur déchet est celui que l'on ne fait pas

Veillez donc appliquer la méthode de recyclage et acheter de préférence des produits sans emballage.

Déchets de verre

Veillez jeter le verre, tout en le triant par couleur, dans les containers prévus à cet effet (voir calendrier)

Utilisez, de préférence et dans la mesure du possible, des bouteilles consignées.

Papier

- Journaux, catalogues, magazines
- -Cartons
- -Chutes de papier

Le papier sera déposé bien en vue, soit en tas (lié avec de la ficelle), soit dans des cartons ou sacs en papier. Le ramassage a lieu 1 fois toutes les 6 semaines (voir calendrier)

Mieux vaut écrire, imprimer et photocopier recto verso. Utilisez donc, en priorité, du papier recyclé afin de préserver nos précieuses ressources naturelles !

Déchets polluants

- Peintures et vernis
- Produits d'entretien ménager chimiques, insecticides
- Lampes au néon, ampoules à faible consommation
- Piles
- Médicaments

Ces déchets polluants seront à remettre au centre de dépôt (voir calendrier)

Toute substance toxique menace notre environnement : veuillez donc trier de façon réfléchie !

Autres déchets

- Mégots de cigarette, cendres
- Sachets d'aspirateur, balayures de la rue
- Couches, couches hygiéniques, cotons tiges
- Ampoules
- Déchets de viande et de poisson, os

La poubelle (pour tous les autres déchets), de couleur grise ou noire, est vidée tous les 14 jours.

Seuls les déchets non recyclables sont à jeter dans cette poubelle dite Restmüll.

Avez vous des questions à poser ? Pour tout renseignement concernant les déchets, veuillez composer le n° suivant Tel. 07071/207-1310 à -1315
Internet : www.abfall-kreis-tuebingen.de • **E-Mail :** AWB@kreis-tuebingen.de